

**N°310**  
2€30

# **BILLETS D'AFRIQUE**

**SEPTEMBRE 2021**

**MAYOTTE  
EST COMORIENNE  
ET LE RESTERA A JAMAIS**

**MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE**

**COLONIES FRANÇAISES D'OUTRE-MER:  
SOUVERAINETÉS NIÉES**

**Castel / Rwanda / Aide au développement**

## Faire-part

Le site *Orient XXI*, qui accueillait déjà quelques articles sur l'Afrique, notamment de Rémi Carayol, compte désormais une publication « amie », née cet été : *Afrique XXI* (<https://afriquexxi.info/>). Le continent africain « pâtit d'un traitement médiatique parfois partiel, teinté de paternalisme, de catastrophisme ou, au contraire, d'un optimisme béat. Souvent évoqué sous l'angle des guerres, du jihadisme, du "tribalisme" ou du "péril" migratoire, il suscite des peurs infondées. *Afrique XXI* entend contribuer à modifier ce regard », explique les journalistes, universitaires, militantes et militants associatifs qui se sont lancés dans l'aventure. Une initiative qui ne manquera pas d'intéresser les lecteurs et lectrices de *Billets d'Afrique* !

## Aveuglement volontaire (1)

On sait que les analyses de François Soudan, l'indéboulonnable directeur de la rédaction de *Jeune Afrique*, obéissent à d'autres logiques que la seule rationalité politique quand il s'agit de certains régimes autoritaires africains. On en a une nouvelle confirmation avec un texte intitulé « Pourquoi il faut aider le soldat Déby » (10/08), dans lequel il s'enthousiasme pour la nouvelle junte militaire au pouvoir dirigée par Mahamat Idriss Deby. « En cent jours, une bonne partie du couvercle de fer qui verrouillait la vie politique tchadienne à la fin du règne du maréchal a été levée et, sauf à être aveuglé par le délit de patronyme, c'est à son fils qu'en revient le crédit », résume François Soudan. Qu'importe que le népotisme, le clientélisme et les violences quotidiennes des forces de répression se poursuivent sans répit. Visiblement, il s'agit de donner crédit à l'organisation du « dialogue inclusif » dans lequel la junte au pouvoir tente d'engluier une partie de l'opposition, et de faire oublier les tirs à balles réelles qu'ont essuyés

les manifestant.e.s hostiles au dernier coup d'État...

## Aveuglement volontaire (2)

Mise en examen en mai dernier pour « blanchiment de corruption et de détournement de fonds publics » dans le cadre de l'affaire dite des « biens mal acquis » au Gabon, la BNP Paribas, première banque française, a fait savoir au magistrat du pôle financier du tribunal de Paris que « l'établissement n'avait pas connaissance que la famille Bongo "tirait les ficelles" du circuit financier et ignorait que l'argent provenait de potentiels détournements de fonds publics gabonais », rapportent *Le Monde* avec l'AFP (01/08). « Le juge d'instruction Dominique Blanc soupçonne la banque d'avoir permis à la famille Bongo et à ses proches, via une société dénommée Atelier 74, de "convertir des fonds d'origine délictuelle dans des opérations immobilières, à hauteur d'au moins 35 millions d'euros" qui leur auraient bénéficié "directement ou via des structures" (...) entre 1996 et 2008. (...) La justice française soupçonne la société d'avoir reçu, sur ses comptes à la BNP, de l'argent en provenance de sa filiale Afrique, via un compte à la BGFI, une banque gabonaise. Ce compte recevait "des dépôts d'espèces en très grand nombre effectués par Omar Bongo et ses proches". » Selon M. Dirani, directeur juridique de la banque française « rien n'établit » que la BNP « aurait été informée durant la période (...) que la famille Bongo tirait les ficelles derrière Atelier 74 ». Il reconnaît « un fonctionnement atypique » et « certaines carences » qui « ne constitue pas pour autant des infractions pénales ». Un « fonctionnement atypique » pourtant très caractéristique des gigantesques détournements opérés par le clan Bongo grâce à divers réseaux franco-africains, au regard desquels ces 35 millions d'euros ne constituent qu'une goutte d'eau dans l'océan de la corruption.

## Rencontre franco-malgache

Les tensions diplomatiques entre la France et Madagascar sont-elles sur la voie de l'apaisement ? C'est en tout cas le signal qu'ont voulu faire passer le président Macron et son homologue malgache Andry Rajoelina, reçu fin août à l'Élysée. Si des marchés en souffrance pourraient être dé-

bloqués, dont « un projet aéroportuaire, mais aussi de deux projets de barrages hydroélectriques » (*RFI*, 27/08), dans le cadre d'« accords économiques impliquant des entreprises et bailleurs hexagonaux » comme « le téléphérique d'Antananarivo, avec le Trésor français et Colas notamment » (*Jeune Afrique*, 17/08), la question épineuse de l'occupation française des Îles Éparses semble restée au point mort. La seule décision connue est en effet la relance de la commission mixte, paralysée depuis de nombreux mois, depuis que les îles malgaches ont été opportunément transformées en « réserve naturelle » française, dans le seul but, bien évidemment, de concourir au respect de la biodiversité (cf. *Billets d'Afrique* n°298, juin 2020). Cette rencontre survient également après une tentative de coup d'État récemment déjouée à Madagascar avec l'aide des services américains (*Jeune Afrique*, 22/07). Si rien ne semble incriminer les services français dans cette tentative « d'assassinat des principaux dirigeants du pays, dont le président Rajoelina », le curriculum vitae des principaux suspects fait mauvais genre : ont en effet été arrêtés deux anciens officiers français « passés par l'école militaire française de Saint-Cyr, l'ex-gendarme Paul Rafanoharana et l'ancien général Philippe Marc François - camarade de promotion du nouveau chef de l'état-major de l'armée de terre française Pierre Schill » (*Africa Intelligence*, 23/08).

## Concordance troublante

Que Bernard Squarcini, l'ancien responsable du renseignement intérieur sous Sarkozy qui cultive de nombreuses relations troubles, prenne la défense de la royauté marocaine dans l'Affaire Pegasus, voilà qui ne surprendra qu'à moitié. « Le Maroc n'a aucun intérêt à faire espionner Emmanuel Macron », assure-t-il en effet au *Point* (28/07). Que Mélenchon lui embraye le pas dans un tweet et prenne pour argent comptant ses déclarations (« Les connaisseurs savent que c'est trop facile et bien commode d'accuser le Maroc alors même que son Roi a été espionné », 21/07, 3:19 PM, supprimé depuis), voilà qui est plus déconcertant...

**Bulletin fondé en 1993 par** François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétilon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Töbner, Y. Thomas, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétilon, T. Noiroi, E. Cailleau, M. Lopes - **Ont contribué à ce numéro** R. Saïdi, G. Ribière, G. Moreau, M. Derradji - **Image de couverture** : Panneau dans le port de Moroni, capitale des Comores - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** septembre 2021 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

La chute de Kaboul aux mains des Talibans a fait souffler un vent de panique au Sahel, particulièrement au Mali. Alors que Macron a annoncé pour 2022 « la fin de l'opération Barkhane en tant qu'opération extérieure », le parallèle avec le retrait des Américains en Afghanistan a également été évoqué par tous les médias français, avec une préférence pour le jeu des 7 différences. Certes, la trajectoire politique, la stratégie, le poids militaire et les soutiens des Talibans ne sont pas exactement ceux des groupes djihadistes combattus par la France en Afrique. Certes, l'histoire des pays et les contextes sociaux-économiques ne sont pas les mêmes. Et surtout, les Français n'ont jamais envisagé un retrait militaire total, compte tenu des intérêts économiques et stratégiques qu'ils estiment devoir défendre dans la région, en même temps que leur place de membre permanent au Conseil de sécurité à l'ONU. Il s'agit de revenir à des effectifs proches de ceux de l'opération Barkhane à ses débuts, en pariant sur une aide renforcée des forces spéciales d'autres pays européens et une montée en puissance des armées africaines (voir *Billets d'Afrique* n°309, juillet-août).

Faut-il en conclure qu'il n'y aurait aucune leçon à tirer de la débâcle des Occidentaux en Afghanistan après 20 ans de guerre ? Ou bien, comme le fait un candidat à l'élection présidentielle française, que « la France se doit de continuer » à « assumer ses responsabilités » au Sahel pour ne pas faire « la même erreur que les Américains en Afghanistan2 » ? (Xavier Bertrand, cité par *Le Figaro*, 28/08). Mais si l'armée et l'État afghans se sont effondrés comme des châteaux de sable, la cause n'est pas le retrait de l'armée américaine. Celui-ci n'a été que le révélateur de ce qu'avaient produit vingt ans d'occupation occidentale : vingt années d'ingérences politiques, militaires et économiques ont échoué à créer un État légitime et une armée fonctionnelle. En revanche, elles ont contribué à renforcer le mouvement que l'on prétendait éradiquer.

En Afghanistan comme au Sahel, on a mésestimé les effets de la puissance militaire et des bombardements « ciblés » ; on a remis à l'honneur des stratégies

contre-insurrectionnelles héritées de la période coloniale et on s'est bercé d'illusions quant à leur efficacité ; on a joué avec le feu en instrumentalisant des milices armées ; on a formé des armées corrompues à dépendre des moyens sophistiqués de leurs partenaires étrangers ; on a déversé une « aide » qui a alimenté la kleptocratie sans répondre aux besoins des populations ; on a soutenu des régimes décriés et fermé les yeux sur les répressions et les atteintes à la démocratie, le tout au nom de la lutte contre le terrorisme.

Le président Macron, dont la prescience n'est jamais mise en défaut, assure avoir tiré « avant l'heure » les leçons « de ce qu'on a vu en Afghanistan », et se défend d'avoir tenté un quelconque « state building » au Mali (*Le JDD*, 28/09). Mais que croyait-il faire en mettant en œuvre une « approche globale » dite des 3 D pour « Diplomatie, Défense et Développement », ou en multipliant les usines à gaz censées répondre aux défaillances des États sahéliens : G5-Sahel (G5S), Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel (P3S), Alliance pour le Sahel, Coalition pour le Sahel, etc. ? Comment la présence française pourrait-elle être sans effet

sur l'évolution de l'État malien quand elle consiste à imposer une stratégie quasi exclusivement sécuritaire, à s'ingérer jusque dans le choix des Premiers ministres et des réformes constitutionnelles ou à dresser, avec d'autres instances internationales, les plans de développement du pays ? Pourquoi devrait-on espérer enfin que l'ingérence militaire étrangère au Sahel produise des effets différents de ceux qu'on a observés en Afghanistan, quand ce sont les mêmes modèles qui sont appliqués ?

S'il faut aujourd'hui tirer une leçon, c'est celle que formule Alain Gresh dans *Orient XXI* : « le désastre afghan, au-delà d'une défaite ponctuelle, signe le fiasco de "la guerre contre le terrorisme" ».

*Raphaël Granvaud*

## LEÇONS AFGHANES

### Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANCAFRIQUE
- 3 ÉDITO Leçons afghanes
- 4 CASTEL Françafrique, bière et paradis fiscaux
- 5 KANAKY La France encadre les négociations

- 7 MAYOTTE Les enjeux de la souveraineté
- 10 RWANDA Réalité profonde d'un crime infini
- 11 COOPERATION Je t'aide moi non plus

# FRANÇA-FRIQUE, BIÈRE ET PARADIS FISCAUX

"De l'Afrique aux places offshores, l'empire Castel brasse de l'or", ainsi s'intitule la brochure publiée par Survie en juin 2021, avec le soutien de la plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires.

**P**remier négociant français de vin, propriétaire notamment du groupe Nicolas, Castel est aussi – et surtout – un empire français de la bière et des boissons gazeuses. S'étendant sur plus de 25 pays, bien au-delà du pré carré africain traditionnel de la France, le groupe Castel est aussi présent dans le secteur des jus de fruit, des eaux minérales, du sucre et des huiles végétales. C'est au Gabon, à la fin des années 1960, que Castel ouvre sa première brasserie. Dans les années 1970 et 1980, Castel ouvre d'autres brasseries sur le continent, mais c'est véritablement en 1990, lorsqu'il rachète les Brasseries et glaciers internationales, que Castel s'impose comme le leader des boissons en Afrique francophone. Fort de ses liens privilégiés avec les chefs d'État africains et les banques qui soutiennent ses investissements, Pierre Castel n'aura cessé de développer son empire depuis.

## Réseaux français...

Le tournant néo-libéral des années 1980 a été déterminant dans la trajectoire du groupe Castel, mais ce sont principalement

les relations de son fondateur et sa pratique assidue de l'évasion fiscale qui assurent la prospérité de la multinationale. Pierre Castel sait en effet s'adjoindre les services de personnalités politiques françaises influentes. Mais il a surtout su entretenir une grande proximité avec les chefs d'État des pays dans lesquels il opère. Ses réseaux incluent en effet de nombreux dictateurs. Cette proximité se traduit par l'attribution en sa faveur d'entreprises publiques sans appel d'offre comme en Angola en 2005, ou par la mise hors course de concurrents comme au Burkina Faso au début des années 2000. Castel ne s'embarrasse pas non plus de scrupules lorsqu'il s'agit de défendre ses intérêts. Ainsi, une de ses filiales centrafricaines a récemment été accusée par une ONG américaine de défense des droits humains de financer un groupe armé afin de garantir le bon déroulement de ses activités (voir encadré)

## ... Et évasion fiscale

Si le groupe Castel est connu depuis longtemps pour ses pratiques anticoncurrentielles, il l'est tout autant pour son recours assidu à l'évasion fiscale. Un

mécanisme complexe de sociétés domiciliées dans des paradis fiscaux permet en effet au groupe de placer ses bénéfices dans des places offshore. Ainsi, ses principales marques, comme ses centrales d'achat, sont domiciliées dans des pays à la fiscalité accommodante. Les sommes soustraites aux administrations fiscales du continent, permettraient le financement de services publics essentiels pour les populations africaines. De plus, en favorisant les échanges commerciaux entre sociétés appartenant au même groupe, ce système d'évasion fiscale facilite les manipulations des prix et les fausses facturations, réduisant d'autant plus l'imposition sur les bénéfices dans les pays dans lesquels Castel opère. L'ascension du groupe Castel démontre, s'il en était encore besoin, la profondeur des réseaux français ainsi que l'inanité de la théorie du ruissellement.

*Mehdi Derradji*

Pour en savoir plus : <https://survie.org/publications/brochures/article/rapport-castel-une-enquete-sur-les-strategies-d-evitement-de-l-impot-de-la>

## MISE EN BIÈRE - CASTEL EN CENTRAFRIQUE

La fondation américaine The Sentry (La sentinelle), qui enquête sur l'argent sale et les crimes de guerre en Afrique, a rendu public cet été un rapport intitulé « Culture de la violence », consacré au groupe français Castel en Centrafrique. Selon cette enquête, la filiale locale du géant industriel spécialisé dans les boissons (et nomment la bière), la SUCAF RCA « a négocié un arrangement sécuritaire avec un groupe armé, l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) » débouchant sur un « accord tacite » qui lui a permis de bénéficier jusqu'en mars 2021 de la protection du groupe rebelle, notamment pour garantir son monopole. En contrepartie de quoi, « la SUCAF RCA a mis en place un système sophistiqué et informel pour financer les milices armées par des paiements directs et indirects en espèces, ainsi que par un soutien en nature sous forme d'entretien

des véhicules et de fourniture de carburant », et ce alors que « selon les Nations Unies, les milices de l'UPC ont commis des atrocités de masse pouvant constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ». Selon l'enquête, « l'arrangement financier avec la SUCAF RCA a principalement profité aux deux hommes », Ali Darassa et Hassan Bouba, responsables de certains de ces massacres. Cerise sur le gâteau, « les informations fournies par The Sentry montrent que les filiales du groupe Castel, la SUCAF RCA et sa société mère basée à Paris, la Société d'Organisation de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SOMDIAA), ainsi que le consultant en sécurité de la SOMDIAA, le général français à la retraite Bruno Dary, ont été régulièrement informés des violations flagrantes des droits de l'homme commises par l'UPC.

Malgré cette connaissance, l'enquête révèle que la direction de la SUCAF RCA a continué à fournir un soutien financier et logistique à des groupes criminels (principalement, mais pas exclusivement l'UPC) pendant plus de six ans, contribuant ainsi à alimenter le conflit armé en République centrafricaine ». Le groupe Castel, qui a refusé de collaborer à l'enquête de The Sentry, a « activé son comité d'éthique » pour procéder à ses propres investigations après que la presse a (modérément) relayé ces révélations. Or, rappelle *Jeune Afrique* (24/08) « Le groupe Castel est une société privée et n'a pas de ce fait l'obligation d'indiquer le nom des membres de ce comité d'éthique ». De même, « le groupe familial n'est pas coté en bourse et n'est donc pas tenu de publier un rapport financier chaque année ».

*Raphaël Granvaud*

# KANAKY : LA FRANCE ENCADRE LES NÉGOCIATIONS

**« Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? » Quelle que soit la réponse à la question posée par le référendum du 12 décembre 2021, un nouveau cycle de négociations doit s'ouvrir sur l'avenir institutionnel de l'île. Le processus défini par l'accord de Nouméa en 1998 se termine. Que le "oui" ou le "non" l'emporte, les contours des nouvelles institutions seront le résultat de négociations, que le gouvernement français entend orchestrer à sa façon.**

L'accord de Nouméa envisageait la tenue de trois référendums sur l'indépendance. Au premier vote, en 2018, le "non" l'emportait largement, mais les résultats du deuxième référendum du 4 octobre 2020 ont créé la surprise (voir *Billets d'Afrique* n°301). L'écart entre le "oui" et le "non" s'est resserré. Au soir des résultats, le score des indépendantistes ayant progressé, ils ont vu la victoire à portée de main.

Face à cette situation, les autorités françaises ont repris l'initiative. Après un long séjour sur place en octobre 2020, le ministre de l'Outre-mer Sébastien Lecornu a invité des leaders politiques calédoniens à Paris pour des rencontres qui ont eu lieu du 26 mai au 1er juin 2021.

Depuis plusieurs années, les indépendantistes demandaient à la France de leur présenter ses perspectives et ses intentions. En amont de la réunion de Paris le ministre a fait circuler un texte intitulé *Discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Les conséquences du "oui" et du "non"* censé servir de base aux entretiens et être amendé en fonction. Mais, après ces discussions de Paris, c'est pratiquement le même texte qui a été rendu public officiellement, augmenté de quelques annexes qui en disent long sur les intentions françaises.

Ce texte pourrait surprendre puisque le gouvernement semble garder une posture de neutralité en acceptant de traiter des deux options, le oui ou le non au référendum sur l'indépendance. La grande tradition de tutelle mise au point par la Françafrique serait-elle abandonnée ? Comment se dessine la stratégie des autorités françaises ?

## Inventaire des obstacles

Dès le début, il s'avère que les autorités françaises souhaitent rester maîtresses du cadre de toutes les négociations. Pour qui pouvait croire que le "oui" au référendum déboucherait automatiquement sur l'indépendance, le texte précise bien que c'est une loi française, donc le parlement français, qui doit déclarer l'indépendance !

« L'accord de Nouméa prévoit des "consultations d'autodétermination" et non des "référendums d'autodétermination". Dès lors, le résultat du scrutin n'emporte pas l'accession à la pleine souveraineté du pays de manière immédiate. C'est une loi du Parlement français qui devra déclarer la souveraineté pleine et entière de la Nouvelle-Calédonie. Cette loi interviendra à l'issue d'une période de transition » (page 5).

Sur 55 pages, le document énumère avec précision les questions qui peuvent se poser en cas de victoire du "oui" ou du "non", plus des trois quarts du texte étant consacrés à l'hypothèse du "oui". Aspects juridiques, économiques, financiers, conséquences sur les politiques publiques et exercice des compétences régaliennes... le texte met surtout en avant les risques, les difficultés que le pays indépendant pourrait rencontrer. On peut y voir un long argumentaire en faveur du "non". Mais il y a plus. Sur chaque aspect, les auteurs du texte détaillent les options et posent des questions pour ouvrir la discussion, ce qui nous fournit des indications sur la manière dont les autorités françaises comptent agir pour maintenir la tutelle, quel que soit le résultat du référendum. Par exemple, sur la monnaie, le modèle économique et les accords commerciaux : « Qu'est-il attendu de la France ? Comment expertiser cette question et ses conséquences macro-économiques dans les mois à venir ? »

A plusieurs reprises, on suggère que la Kanaky sur le chemin de l'indépendance va nécessairement se tourner vers la France pour trouver aide et conseil. L'histoire de la Françafrique a montré que la tutelle néocoloniale cherche à s'exercer le plus tôt possible, en amont de tout processus, avec un rôle central donné aux experts. En Afrique, le conseil et l'expertise représentent un outil d'influence irremplaçable, dès la période des indépendances. Pour appuyer cette offre de service, les auteurs ont joint en annexe le texte d'une « convention d'entraide judiciaire » passée avec les Comores en

2014, convention où l'expertise française tient une place centrale !

Dans le chapitre consacré à la future constitution d'une Kanaky indépendante, la question posée jette le trouble : « Une réflexion sur les modalités d'élaboration d'une constitution est-elle nécessaire avant la troisième consultation ? »

N'est-ce pas une manière discrète de présenter une offre de service ? L'on perçoit le spectre des débuts de la Françafrique, quand les constitutions d'anciennes colonies africaines étaient rédigées avec la participation active de juristes français...

## Facturer l'indépendance ?

« À terme, comment parvenir à l'équilibre des comptes publics et sociaux ? Quel équilibre entre la hausse de la fiscalité et la baisse des dépenses ? Qu'est-il attendu de la France ? » Autrement dit, la Nouvelle-Calédonie n'étant pas capable d'équilibrer elle-même ses comptes publics, devra se tourner vers la France. Et, un peu plus loin : « Dans l'hypothèse de l'indépendance, quel devenir pour les garanties actuellement accordées par la France ? Quand faut-il commencer à discuter du devenir des créances en cours ? »

Le texte (et ses annexes) ne cache pas que les organismes de prêt français tiennent la Nouvelle-Calédonie à la gorge, la Caisse des Dépôts avec un encours de crédits de plus d'un milliard d'euros, l'AFD avec un encours total de 3 milliards, soit une dette de plus de 14 000 euros par habitant ! (p.19) Et la rédaction du texte - on s'en doutait - ne fait aucune référence à l'histoire coloniale de la Kanaky. Comme si la Nouvelle-Calédonie devait des montagnes d'argent à la France, et que la France ne devait rien à sa colonie. Pourtant, depuis 1853 l'État français a la haute main sur la colonie. Plus d'un siècle et demi de politique française ont abouti à cette situation. Les politiques menées n'ont pas permis de construire un équilibre économique local, à commencer par l'autonomie alimentaire. Exportation de

matières premières, importation de produits transformés, c'est bien la politique coloniale qui a généré ce déséquilibre.

Et le colonisateur a l'aplomb de poser la question des dettes !

De la même manière, le document escamote le poids de la politique coloniale sur l'enseignement. Il ne faudrait pas oublier que si les enseignants du second degré et du supérieur sont très majoritairement des expatriés, c'est le résultat d'un long retard pris par les politiques de formation de l'Etat colonisateur. C'est en 1912 que le baccalauréat est organisé pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, mais il faut attendre 1962 pour recenser le premier bachelier mélanésien. Le taux de Kanak titulaires du baccalauréat n'avance que très récemment : 1 % en 1989, 3 % en 1996, 7 % en 2004, 9 % en 2009<sup>1</sup>. Dans ce contexte, l'autorité française a fait appel massivement à des enseignants de métropole. Leurs salaires sont alignés sur les salaires métropolitains, et ils bénéficient de sur-rémunérations. A elles seules, ces sur-rémunérations représentent près de 10% des transferts financiers totaux de l'Etat en Nouvelle Calédonie (p.14).

### Pressions, menaces et coopération

L'administration française, avec sa longue expérience de tutelle sur ses anciennes colonies d'Afrique, dispose d'un arsenal de pratiques, d'accords de coopération, de traités ou de conventions qui ont permis de vider les indépendances d'une bonne part de leur contenu.

Tout au long du texte, la puissance française pratique un art de poser les questions qui mêle paternalisme négociateur, pression et menace. Le chapitre sur l'adhésion à l'ONU (p.6) commence par une explication apparemment bienveillante qui détaille avec précision les modalités et les procédures à suivre pour un Etat nouvellement indépendant. C'est l'occasion, au détour d'une explication, de glisser que l'admission à l'ONU passe par une recommandation du Conseil de sécurité et suppose « l'absence de veto d'un membre permanent ». Or la France est membre permanent et, qui sait, pourrait user de ce droit... (comme elle l'a fait pour les Comores en février 1976). Façon discrète d'exercer une pression : vous irez à l'ONU si nous le voulons bien !

Toujours avec le même aplomb les auteurs du texte ont joint en annexe une information sur « les accords de coopération de sécurité et de défense avec Djibouti et la Côte d'Ivoire ». Ainsi, de manière parfaite-

ment explicite, les autorités françaises veulent inscrire les relations avec une Kanaky indépendante dans la droite ligne de l'expérience franc-africaine. Comment l'exemple des pratiques de l'armée française en Côte d'Ivoire - capable en 2004 d'ouvrir le feu sur des foules de civils ivoiriens désarmés - peut-il servir de modèle à suivre ?

Cette habileté à mener la "négociation" avec un arsenal de pressions et de menaces culmine dans le chapitre consacré à la monnaie : « Avertissement : le bon fonctionnement d'une monnaie repose sur la confiance... L'émergence d'un doute sur la continuité de la convertibilité avec l'euro... pourrait provoquer un phénomène de fuite des dépôts et d'assèchement de la liquidité bancaire. » La menace, à nouveau, est accompagnée de l'offre de services : « Comment expertiser cette question et ces conséquences macro-économiques dans les mois à venir ? »

### Encadrer l'avenir

Le 16 juillet 2021, le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, récemment nommé, prononce un discours devant les élus calédoniens et met les points sur les i. Il réaffirme que l'Etat garde la haute main sur les modalités de négociation.

« Ce document se veut une base de travail, un support aux discussions. Il est produit par l'Etat et l'Etat seul. (...) Pour conduire ces échanges, l'Etat proposera un cadre ad hoc de discussion avec les forces

politiques calédoniennes. »

Il paraît tout naturel à celui qui représente l'autorité de l'Etat d'imposer les cadres de négociation. Il prend soin aussi de rappeler que c'est bien l'autorité française qui doit promulguer l'indépendance. Bref, on va négocier, mais sous mon autorité. Et, pour bien se faire comprendre il rappelle que « la Nouvelle-Calédonie bénéficie (*sic*) aujourd'hui de la présence de 1700 militaires, d'environ 850 gendarmes et de 600 policiers. »

Quant à l'avenir, le ministre des Outre-mer a présenté le calendrier au début du mois de juin. Si le "oui" l'emporte, « il faudra bien prendre ce temps jusqu'en 2023 pour clarifier le lien entre la République française et le nouvel Etat indépendant ». Il y aurait alors « une première consultation référendaire pour que le nouvel Etat puisse arrêter sa Constitution ». De l'autre côté, si le "non" l'emporte, l'accord de Nouméa étant caduc, « il faudra bien dessiner un chemin nouveau pour les institutions de Nouvelle-Calédonie... Et, quoi qu'il arrive, il y aura une consultation référendaire, d'une nouvelle ère post-Nouméa ».

La prétendue neutralité de l'Etat a finalement disparu. Il n'y a pas de doute, l'Etat français tient à sa tutelle sur la Kanaky et entend rester maître du jeu. La méthode pratiquée pour préparer les négociations le montre suffisamment.

Gérard Moreau

## QUI INCARNE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT?

En Nouvelle-Calédonie, c'est le Haut-commissaire qui représente le pouvoir de l'Etat. Or, à quelques mois du 3e référendum, un nouveau Haut-Commissaire a pris ses fonctions, le 12 juin, et il prononce le 16 juillet un discours important sur l'avenir politique de l'archipel devant l'ensemble des élus calédoniens. A qui ce poste sensible a-t-il été confié ?

Il s'agit de Patrice Faure, 54 ans, ancien de Saint-Cyr, qui passe une première partie de sa carrière dans les forces spéciales, puis à la DGSE. A partir de 2004, il occupe des fonctions plus politiques presque exclusivement liées à "l'Outre-mer". Il est adjoint au chef du cabinet militaire du ministère des Outre-mer de 2004 à 2006. En 2006-2008, directeur des services du cabinet du préfet de Mayotte. En 2008, chef de cabinet du ministre de l'Outre-mer ; de 2017 à 2019, préfet de Guyane. Il avait été nommé à ce poste

juste après la grave crise sociale de mars-avril 2017. Puis, préfet du Morbihan.

Il s'agit donc bien d'une personnalité habituée à porter les intérêts néocoloniaux de l'Etat français.

Le 16 juillet, Patrice Faure termine son discours par une formule ambiguë, « il faut penser aux géants sur les épaules desquels nous nous dressons » et il cite Ernest Renan, l'auteur du célèbre texte "Qu'est-ce qu'une nation ?". Mais ignore-t-il que Renan est une figure illustre du colonialisme agressif ? L'auteur de formules chocs comme : « La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure, qui s'y établit pour le gouverner, n'a rien de choquant. » (dans *La réforme intellectuelle et morale*, 1871)

Quoi qu'il en soit, si Renan fait figure de géant aux yeux du Haut-commissaire, cela ne peut que rassurer les adversaires de l'indépendance.

1. <https://journals.openedition.org/formationemploi/3855>

# MAYOTTE : LES ENJEUX DE LA SOUVERAINETÉ

Colonisée par la France, Mayotte, île de l'archipel des Comores, devenue en 2011 le 101<sup>ème</sup> département français, fait néanmoins toujours partie de l'Union des Comores. Lors d'un rendez-vous en ligne de Survie animé par Riwadi Saïdi, Mohamed Nabhan, membre fondateur du groupe de réflexion sur le devenir des Comores (GRDC), Mabadi Ahmedali, membre fondateur de la coordination des associations de la diaspora comorienne (DIASCOM) et du collectif de défense de l'intégrité de la souveraineté des comores (CDISCOM) et Pierre Caminade, militant de Survie et auteur du dossier noir *Comores, Mayotte, une histoire néocoloniale*, sont revenus sur les enjeux historiques, juridiques, politiques et sociaux de l'île. Nous retranscrivons des extraits de cette rencontre.

**Riwadi Saïdi : Pouvez-vous nous dresser un historique de Mayotte et des Comores ?**

Pierre Caminade : Les Comores font partie d'une vague tardive des décolonisations. Alors que la plupart de décolonisations françaises ont eu lieu autour de 1960-1962, aux Comores, c'est arrivé autour de 1975. Ces îles sont acquises par la France au 19<sup>e</sup> siècle, Mayotte, quelques décennies avant les autres îles, en 1841. Dans un premier temps, le statut reste assez flou et les Comores sont souvent rattachées à Madagascar. En 1946, les Comores deviennent un territoire d'outre-mer. Puis, des changements de statuts sont mis en place dans les années 60 pour mener petit à petit les Comores vers l'indépendance. Jusqu'en 1972-1973, la voie semble bien tracée en droit, à la fois au niveau de la consultation des élus locaux, de l'assemblée française, de l'ONU, du comité de décolonisation. La France organise une consultation au statut flou, sans que l'on sache bien si c'est un référendum ou une consultation. Lors de cette consultation, les quatre îles votent pour l'indépendance à 95 %. La France viole le droit international en disant que, si on décompose île par île, à Mayotte, c'est à dire à peu près 7% de la population, il y a eu 60 à 65 % de voix contre l'indépendance. C'est à partir de là que la France a commencé à dire que les Mahorais ont voté pour rester français. Mais en droit international, on ne peut pas décoloniser en découpant un territoire, la décolonisation doit se faire dans le respect des frontières issues de la colonisation. Le droit international est donc absolument sans ambiguïté et l'ONU a toujours refusé le découpage de

l'archipel comorien île par île.

**Dès 1975, il y a une violation des règles internationales avec le démantèlement du référendum île par île. En 2011, Mayotte devient un département français. Qu'est ce qui s'est passé entre 1975 et 2011 ?**

Mabadi Ahmedali : Par la suite, globalement, le statut a été flou. Mayotte a connu plusieurs statuts consécutifs, ce qu'on appelle la "guerre des statuts". Dans une situation d'occupation, pour endormir les gens, on leur dit : « attendez, on va changer des statuts ». D'une part, il y a l'extra minorité des personnes qui veulent maintenir et intensifier l'ancrage dans la France qui vont dire « ok » et qui vont nous faire entrer dans un pseudo débat. D'une autre, malheureusement, il y a l'attentisme. Donc, c'était absolument flou jusqu'en 1995 et le fameux visa Balladur<sup>1</sup>. Par la suite, chaque fois qu'il y a une mesure des autorités françaises à l'endroit de Mayotte, c'est un politique qui veut jouer par rapport aux voix électorales, par rapport aux statistiques etc. Dès 1975, le président comorien Ali Soilih avait activement plaidé pour le retour de Mayotte ce qui a permis d'inscrire "la question de Mayotte" à l'Assemblée générale des Nations Unies de 1975 jusqu'en 1995. Par la suite, la question n'a plus été débattue. Dans les années 2000, d'un côté, on a beaucoup joué sur les statuts et les accords mais cette fois-ci du côté de l'union des Comores, de manière à ce que les politiques comoriens se retrouvent dans un certain attentisme. De l'autre côté, à Mayotte, différentes mesures ont été accentuées et ont eu comme résultats d'isoler les autres Comoriens de l'île, de créer un climat de trouble social et d'insécurité. De la part du colonisateur, on est arrivé à créer une instabilité dans l'ensemble de

l'archipel, des deux côtés. A partir de 2008, le référendum pour la départementalisation de Mayotte a été envisagé sur la volonté très agressive du président Sarkozy. Jusque là, en fait, ce n'était pas tellement inscrit mais Sarkozy arrive et surprend tout le monde en allant vers la départementalisation.

**Justement sur cette départementalisation, quelles sont les conséquences concrètement pour les Mahorais ? et pour le reste des Comoriens ?**

MA : La première des choses, c'est que le référendum a été lancé de manière unilatérale. Certes il y a eu une consultation de l'Assemblée Nationale ici, mais dans un amphithéâtre vide. Le désenchantement a été extrêmement rapide. Les Mahorais n'ont pas été préparés à évaluer l'avantage d'y aller aussi rapidement. Dès 2009, lors des votes, ils se sont aperçus que les minima sociaux escomptés n'étaient pas au rendez-vous. Le statut de département, même s'il n'a été officialisé qu'en 2011, permet de lancer un type de développement qui est artificiel puisqu'il consiste à importer beaucoup et ne permet qu'à une minorité de gagner sa vie. Il a fallu attendre les années 2005-2009 pour commencer à parler d'efforts pour les infrastructures. Certes il y a un hôpital, c'est le seul qui est "fréquentable" dans toute la zone. Est-ce que ça profite véritablement à tous les mahorais au niveau populaire, ça reste à voir. Ce qui est certain c'est qu'il y a des entrées massives "d'expatriés" et il y a un effort d'ajuster les infrastructures pour toute cette population-là. Il y a aussi une attraction vers l'île de personnes dont on n'officialise pas la présence, à laquelle on répond en isolant l'île et en expulsant beaucoup de personnes. Cela crée un climat de méfiance, un climat de terreur pratiquement. D'un côté, il y a une déception parce

1. En 1995, Balladur ministre de l'intérieur crée un visa obligatoire pour circuler entre Mayotte et les autres îles de l'archipel comorien

que l'élévation du niveau de la vie n'est pas au rendez-vous. D'un autre, la propagande consiste à dire que c'est à cause de l'arrivée d'autres Comoriens, les "Comoriens immigrés", et qu'il faut donc chasser ces personnes qui ne sont pas des Mahorais de souche. On peut citer de nombreux exemples d'exactions. La PAF, la police aux frontières, expulse quotidiennement et massivement. Le résultat, sur le temps long, ce sont des mineurs isolés qui grandissent sur place et qui vont générer de la violence parce que ce sont des personnes qui sont livrées à elles mêmes.

**C'est ce qui renforce ce qu'on appelle le "sentiment Mahorais", ce sentiment d'être à part, de ne pas être totalement comorien. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire justement sur ce sentiment ambivalent que ressentent les Mahorais vis à vis de leur identité comorienne ?**

PC : Pour l'instrumentalisation politique de ce sentiment, il s'agissait de créer des hostilités entre Mayotte et le reste de l'archipel. Avec la départementalisation, la France et des élites mahoraises ont construit ce sentiment "anticomorien" des Mahorais. Mais c'est de la pure schizophrénie car ils sont tellement Comoriens que, pour la France, ce qui comptait c'était d'avoir le drapeau français sur Mayotte mais pas du tout de faire des Mahorais des Français. Le truchement a été le "statut personnel". Le "statut personnel", c'est de dire que le drapeau français est sur Mayotte mais que pour le reste les Mahorais peuvent rester des Comoriens comme les autres c'est-à-dire qu'ils continuent à répondre au système typiquement islamique avec les mariages, l'administration, la justice gérés par les Cadis. Dans la tradition comorienne, une famille garde la maison sur laquelle elle est établie de génération en génération donc il n'y a pas de cadastre. Le référendum sur la départementalisation a fait miroiter des minima sociaux. Donc les Mahorais ont voté très unanimement pour la départementalisation. Une fois que le vote est passé, on a dit : « ah vous avez mal lu le texte » : fin du "statut personnel". Ainsi pour les maisons sur lesquelles des familles sont depuis des générations, on établit un cadastre. Pour être propriétaire, il faut payer des sommes absolument inaccessibles aux familles mahoraises. De façon totalement loufoque, la France a ressorti des textes royalistes sur le littoral, "les pas géométriques", pour justifier que les Mahorais devaient racheter leurs maisons. Certains ont été chassés de leurs maisons parce qu'ils ne pouvaient pas en

devenir propriétaire. C'est évidemment des enjeux qu'on ne leur avait absolument pas expliqués dans la campagne. La départementalisation n'a strictement rien changé puisque le tracé des frontières c'est quand même l'ONU qui doit le définir. Dès la décolonisation des Comores et jusqu'en 1995, la question de la souveraineté sur Mayotte a été à l'ordre du jour de l'ONU et chaque année l'ONU a voté en Assemblée générale assez unanimement la condamnation de la France et la réaffirmation de la souveraineté des Comores sur Mayotte. Après la France a fait cogérer les Comores par des mercenaires français comme Bob Dénard, puis quand c'était trop visible, une autre technique a été d'instrumentaliser des mouvements séparatistes menés par des colonels franco-comoriens qui ont fait exploser les Comores indépendantes île par île. De ce fait, il n'y avait plus personne pour redemander la mise à l'ordre du jour de l'ONU de la souveraineté sur Mayotte. Avant cette crise séparatiste, les partenaires européens ont tous voté à chaque fois contre la France pour reconnaître la souveraineté des Comores sur Mayotte. Après, ces mêmes pays, dans le cadre de l'Europe, ont reconnu Mayotte comme faisant partie de son outremeur. C'est un mépris total non seulement de la France mais aussi de toute l'Europe face à l'ONU. Voilà ce qui est particulièrement choquant dans ce référendum, ces changements de statuts en droit interne français et en droit européen.

**Sur le port de Moroni, la capitale des Comores, il y a un grand panneau « Mayotte est comorienne et le restera à jamais ». Quelles sont aujourd'hui les revendications des Comoriens au sujet de Mayotte et qu'est-ce qu'ils font concrètement pour le retour de Mayotte aux Comores ?**

Mohamed Nabhane : Dans les années 80, par exemple, il y a eu une proposition en 8 points du Front démocratique mais le président Ahmed Abdallah à l'époque n'en a pas du tout tenu compte. Il y a eu plus tard quelque chose qui était beaucoup plus important et qui a été pris davantage au sérieux, c'était cette idée : un pays deux administrations. C'était une idée qui a été lancée par le Comité mahorais et qui a été reprise par le président de l'époque et malheureusement la France encore une fois n'en a pas du tout tenu compte. André Oraison, un juriste réunionnais, a fait une proposition de deux confédérations bipolaires mais ça a fait long feu aussi. Dernièrement, il y a eu cette idée de communauté de l'archi-

pel des Comores dont on a entendu parler mais les élus mahorais sont montés au créneau et l'ont complètement détruit. Pour les Comores aujourd'hui, le problème c'est qu'il y aurait des solutions, mais qu'il faudrait arriver à inverser le rapport de force dans l'île de Mayotte. Les gens ont peur de parler de Mayotte qui reviendrait dans son giron national, c'est un tabou. Mais si la parole est libérée, il y a beaucoup de gens qui vont dire des choses et qui tiennent beaucoup aux frères des autres îles. La première chose à faire c'est rétablir, inverser le rapport de forces au niveau de l'île de Mayotte. Les gouvernements comoriens successifs ont essayé de régler le problème de Mayotte dans des relations bilatérales avec la France, ça c'est une erreur. La souveraineté des Comores ne sera retrouvée que dans des relations multilatérales. La question de Mayotte était inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies en 95. Il faut mettre en place un lobby pour que la question de la souveraineté de Mayotte soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies et il faut que les Comores arrivent à relancer leurs relations avec l'Union africaine, avec la ligue des États arabes, avec la ligue islamique etc. Les Comores indépendantes sont dans la Francophonie, les Comores sont sous l'emprise de la France, le Franc CFA etc. Je ne vois pas comment on peut arriver à faire quelque chose en ayant un rapport dominant à dominer avec la France.

**Du côté des militants qui sont en France, qu'est-ce qu'on peut faire pour soutenir ?**

PC : Alors pour nous, il s'agit essentiellement de dénoncer la situation. Évidemment, il y a une question d'audience et de retentissement politique qui n'est pas très important sur la scène politique française. C'est quand même assez affligeant de voir que pendant plus d'un quart de siècle après 1975 et cette séparation de l'archipel par la France, le fait que Mayotte ne soit pas sous souveraineté française selon le droit international n'a jamais été évoqué sur les ondes nationales françaises à ma connaissance, jusqu'à ce que Poutine puis Erdogan en fassent mention pour dire « mais il n'y a pas que nous qui ne respectons pas le droit international ni la souveraineté des États, regardez la France à Mayotte etc... ». Les journalistes français se sont jetés là dessus pour en parler sur un ton assez sarcastique mais à aucun moment la discussion n'a été posée, ni le fait que pour l'ONU Mayotte est toujours comorienne, les journalistes fran-

çais ont bien pris soin d'éviter la question.

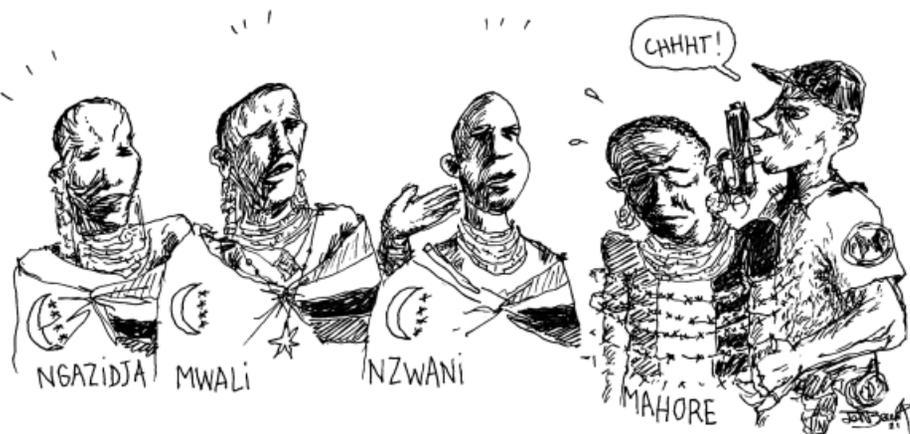
La question de la Cour Pénale Internationale concerne les expulsions des Comoriens indépendants qui étaient sur Mayotte vers les autres îles, c'est un déplacement forcé de populations. Cela pose un problème juridique et en droit international, car, même si la Cour pénale internationale a été conçue pour être indépendante, dans la mise au point de ses statuts, on a quand même prévu pas mal de choses pour qu'elle ne puisse pas être mobilisée sans qu'il y ait des garde-fous pour que les

États géopolitiquement importants puissent empêcher leur mise en cause. Il y a des Comoriens qui ont mobilisé des avocats pour essayer d'étudier la question, mais ils ont renoncé. Pourtant c'est le crime contre l'humanité le plus facile à prouver puisqu'il est attesté par l'arrêté d'expulsion. Donc il suffit que les Comoriens ex-

pulsés gardent l'arrêté d'expulsion, on peut en collecter des centaines, des milliers et le crime de masse est avéré. Sinon pour remettre la question à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'ONU, c'est à l'État comorien de le faire. C'est très compliqué, l'État comorien n'est pas si indépendant que ça quand il s'agit de ces sujets régaliens de premier ordre.

MA : Aujourd'hui dans les rapports de force du côté des pouvoirs comoriens, c'est le sommeil total. Au moment de la départementalisation, il faut voir comment vont se reconstituer les forces pour contrer un peu l'occupation. En 2005, le Ministre des Affaires étrangères du gouvernement d'Azali a fait une lettre diplomatique pour demander le retrait de la question de Mayotte à l'Assemblée générale. Depuis cette question n'est plus revenue. En 2007, le président Sambï, qui avait pris des libertés, est reçu par Sarkozy qui lui vend deux choses : un accord de co-développement et le GITHN (Groupe de Travail de Haut Niveau). La société civile s'est mobilisée pour dénoncer le programme du GITHN et le chantage de la coopération. On voulait amener ce nouveau président à intégrer dans l'accord-cadre le fait de recevoir des aides via l'aide publique au développement ou d'autres aides de la coopération contre le fait d'empêcher les Comoriens d'aller à Mayotte et d'accueillir

ceux qui y sont déjà... ce qui revient à avaliser l'occupation de Mayotte, avec toute la politique sécuritaire qu'il y a autour. En juin 2014, lorsque Hollande se rendait à Moroni à propos du sommet de la commission de l'Océan Indien, il avait prévu d'aller signer ce qu'on appelle les accords d'amitié et de coopération. Cette fois-ci, le dispositif s'appelle Haut conseil paritaire. On a obtenu deux choses. D'abord, la signature n'a pas eu lieu parce qu'on a travaillé avec des organisations internationales comme Survie, la Fasti



et des partis politiques comme le PCF. 50 organisations internationales ont signé pour dénoncer le fait que ce dispositif cache des accords sur la circulation qui visent précisément à faire endosser la responsabilité à la partie comorienne d'empêcher ses ressortissants d'aller à Mayotte et à servir la politique de l'occupation. Ensuite, à l'occasion de ce sommet de la Commission de l'Océan Indien (COI), la France avait fait une proposition pour renommer cette commission en "Communauté des îles de l'Océan Indien", ce qui voulait dire que Mayotte serait constituée en une entité complètement à part qui serait l'un des acteurs dans l'Océan Indien. On a fait des courriers pour sensibiliser les chefs d'État de l'Océan Indien et elle n'a pas été renommée. On a eu deux mandatures à la tête de la COI de personnes qui ne sont pas directement aux ordres. Il a pu y avoir un renouvellement politique peut-être à cause ou grâce à la présidence tournante. Ce qui est important, c'est que cette collaboration entre la société civile, le comité mahorais à Moroni, en particulier sur cette question, nous ici le CDISCOM qui regroupe pas mal d'entités, permet d'aller vers le bon raisonnement. Au final si la société civile maintient l'analyse et la sensibilisation tant au niveau interne qu'au niveau international, on pourra évoluer vers une action menée de manière massive pour faire bouger les lignes. Par exemple, notre collaboration

avec le PCF, nous a amené à sensibiliser ce qu'on appelle la gauche européenne au Conseil européen. C'est un certain nombre d'actions qui pourraient être mises en branle pour amener *a minima* à ce que la puissance occupante vienne sérieusement à de vraies négociations, mais pas d'une façon bilatérale qui laisse beaucoup de moyens d'intimider les chefs d'État. Malheureusement, aujourd'hui, on a de nouveau aux commandes des Comores Azali Assoumani qui est à l'origine du retrait de la question.

Aujourd'hui, l'accord de défense est en train d'être mis en application. La mise en œuvre de la coopération de défense amène la présence militaire dans la partie indépendante et va permettre, sous le prétexte de faire jouer l'accord de défense, le programme sécuritaire, c'est à dire empêcher la circula-

tion dans les eaux entre Mayotte et les autres îles. En attendant que cela se mette en place, on a appris qu'ils font appel à des sociétés privées pour mettre en application le programme sécuritaire, et aller surveiller les mers sous prétexte de surveiller des pirates.

**Ce qui est frappant aussi en France c'est qu'aucun président, de droite comme de gauche, ne condamne la colonisation de Mayotte. Des sanctions sont-elles prévues par l'ONU ?**

PC : Quand on parle de l'ONU, il faut bien distinguer l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Le fait de dire le droit international, c'est l'Assemblée générale : un pays, une voix. C'est assez démocratique et la présence française était condamnée. Quand il s'agit de faire respecter les décisions et bien il faut mettre les contraintes forcées à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU. Mais avec le droit de veto, le siège permanent de la France... il n'est même pas imaginable une seconde que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du conseil de sécurité de l'ONU et si c'était le cas la France poserait son veto et ce ne serait même pas débattu.

*Propos recueillis par Riwadi Saïdi, retranscrits par Marylène, Loïc, Emma*

# GÉNOCIDE DES TUTSIS RÉALITÉ PROFONDE D'UN CRIME INFINI

***Sans ciel ni terre - Paroles orphelines du génocide des Tutsi (1994-2004), de l'historienne Hélène Dumas, exhume les mémoires d'une centaine d'enfants et d'adolescents tutsis survivants. Que peuvent révéler ces travaux de la réalité profonde de ce crime infini, à nous, citoyens français héritiers des lumières comme des ténèbres de notre histoire ?***

« Si le monde est demeuré aveugle et sourd au printemps 1994, reste-t-il possible de prêter attention à [la parole de ces enfants victimes] et d'ériger celle-ci à la dignité d'un matériau précieux pour l'écriture d'un récit [...] pleinement intégré à notre histoire ? » s'interroge en introduction Hélène Dumas. Car au-delà du concept de génocide et des indispensables définitions académiques et juridiques de ce crime contre l'humanité, la rencontre intime avec l'histoire personnelle et dramatique de cette centaine de jeunes victimes nous communique une autre connaissance, mettant à nu tant l'idéologie génocidaire que son incarnation criminelle s'exprimant par la négation absolue de l'humanité. Non seulement celle des victimes, mais aussi celle des bourreaux qui, à travers les tortures et assassinats qu'ils perpètrent avec méthode, parachèvent l'incontestable reniement de leur propre humanité.

Ces récits ainsi ramenés à la vie constituent, de fait, la plus irrécusable mise en accusation des génocidaires, concepteurs ou acteurs politiques de tous niveaux, et de leurs soutiens actifs ou passifs, d'alors comme d'aujourd'hui. Ils viennent aussi chercher le lecteur dans son humanité - le déloger peut-être même d'un refuge intellectuel protecteur le gardant d'une profonde remise en cause, allant jusqu'à la reconnaissance de l'amoralité congénitale du pouvoir politique.

## Le temps du génocide

Ces témoins victimes survivantes nous confrontent, sous un double aspect, à la nature sidérante du temps d'un génocide.

Naïveté que de penser qu'un génocide commence le premier jour de sa perpétration et s'achève le jour de l'installation du nouveau pouvoir politique vainqueur du pouvoir génocidaire ! Un génocide est tout d'abord

conçu idéologiquement. Sa mise en œuvre politique s'étale ensuite dans le temps afin de permettre à cette idéologie de se répandre progressivement dans la société et instiller peu à peu la banalisation de la mise à l'index de la population cible, avant un resserrement progressif et sévère des libertés publiques de cette dernière. Enfin survient brutalement l'extermination génocidaire.

Naïveté que de croire que les effets mortifères d'un génocide se cantonnent à ses victimes assassinées et à l'instant de leur mort ! Ce second aspect, non moins considérable, est celui des souffrances inouïes des victimes survivantes, souffrances dont les effets destructeurs se perpétuent sur plusieurs générations. A cela il convient d'ajouter non seulement les réminiscences particulièrement douloureuses que provoquent les commémorations publiques annuelles, pourtant indispensables, mais également la douleur renouvelée qu'éprouvent les survivants témoins à charge lors des procès d'accusés génocidaires, souffrance que vient considérablement accroître l'extrême lenteur des procédures judiciaires concernées.

## Les jalons d'une analyse politique encore à mener

Même si la dimension politique du génocide n'en constitue pas le sujet principal, l'ouvrage aborde ce point, aux échelons rwandais mais surtout international et plus spécialement français. Hélène Dumas s'intéresse ainsi aux effets sur le terrain des actes politiques en cause, une recherche qui reste à mener en tant que telle. Elle évoque en la matière les constituants idéologiques générateurs, l'inoculation au « peuple majoritaire »<sup>1</sup> de cette idéologie, les prémices annonciateurs du génocide, les actes déclencheurs, la méthodologie génocidaire.

L'historienne aborde notamment la question des composantes idéologiques telles que le conditionnement raciste des jeunes en

milieu scolaire ; le « majoritarisme » assuré au moyen d'un dispositif statistique pénétrant la vie sociale et privée ; un double processus d'assimilation des civils au monde combattant : tout Hutu est soumis au devoir de solidarité raciale et tous les Tutsi sont autant de "frères de race" du FPR, complices de ce dernier ; le centralisme autoritaire de son sommet à la base que constitue chaque quartier de chaque colline de chaque commune ; les formes d'organisation locale du génocide, d'une efficacité redoutable, fruit d'une préparation minutieuse ; l'impulsion essentielle de l'appareil d'État à l'échelon local. L'autrice évoque enfin le « mot d'ordre politique » de « réconciliation nationale » imposé par l'État rwandais post-génocidaire, dont elle mesure le caractère de « fausse évidence » et de « défi colossal ».

La riche approche d'Hélène Dumas croise ainsi les trajectoires individuelles et la sphère politique qui les détermine. À un moment où nos compatriotes prennent conscience des responsabilités françaises acablantes au Rwanda, il convient de relever que cette approche pourrait, selon l'autrice, s'avérer fructueuse dans ce second champ également : « Sans doute cette démarche judiciaire s'attachant à décrire l'extermination par sa matérialité pourrait-elle également être reconduite pour observer la politique française menée au Rwanda entre 1990 et 1994. [...] Les traces de l'histoire de l'implication française au Rwanda ne se trouvent pas toutes enfermées dans des archives inaccessibles. [...] d'autres sources - publiques et connues pour certaines depuis des décennies - imposent d'interroger la politique française à partir de ses effets au Rwanda même ».<sup>2</sup>

Hélène Dumas signe là un ouvrage qui nous mobilise non seulement sans détour mais encore sans retour.

Gérard Ribière

1. Les Rwandais administrativement enregistrés Hutu  
2. Revue A.O.C. (Analyse Opinion Critique) - 11/03/2021 « Rwanda-France : au plus près de la matérialité du génocide des Tutsi. »

# JE T'AIDE, MOI NON PLUS

Le politologue Philippe Marchesin a publié en mars une impressionnante mine d'informations, indispensable à qui s'intéresse à l'aide publique au développement.

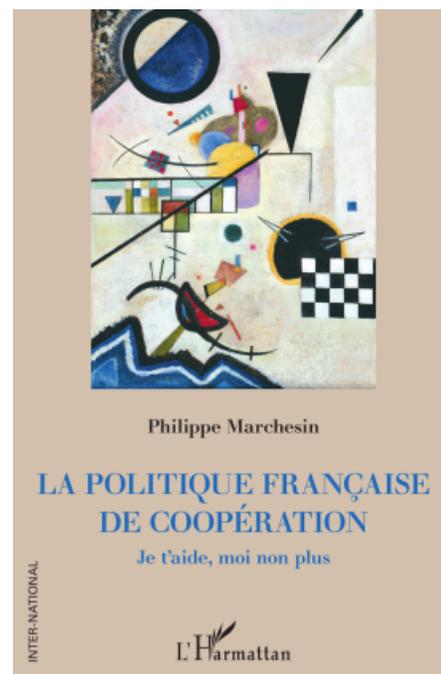
Dans son ouvrage *La politique française de coopération. Je t'aide, moi non plus*, l'enseignant-chercheur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne synthétise un travail de plusieurs années sur le sujet, d'une grande richesse en termes d'extraits d'archives et nourri par plus d'un millier d'entretiens avec des acteurs de "l'aide", réalisés par les étudiants de Master qu'il a encadrés. À partir de toute cette matière, rassemblée dans plus de 600 pages, Philippe Marchesin explique dès l'introduction vouloir s'en prendre à « deux poncifs qui caractérisent l'aide publique au développement : le binôme solidarité/intérêt et l'idée d'un simple transfert d'un pays A vers un pays B. » (p.11)

## Le tamis de l'intérêt

Le premier poncif, c'est donc cet « oxymore congénital de l'aide selon lequel on affiche la solidarité tout en pratiquant l'influence » (p.16), alors que « le plateau de l'intérêt penche résolument et définitivement plus que celui de la solidarité dans la balance de l'aide » (p.17). Le sujet est connu, mais hélas bien trop peu évoqué dans la plupart des ouvrages qui font référence sur l'aide au développement – tels le petit livre de Jean-Michel Severino et Olivier Charnoz publié à La Découverte dans la collection "Repères", épinglé à raison par Philippe Marchesin. Ce dernier, tout en détaillant les institutions et les acteurs à

l'œuvre, aligne donc, implacablement, les données et les citations de différentes époques des indépendances africaines à nos jours qui démontrent cette évidence : « où que l'on se tourne, contrairement à ce qu'affirment publiquement quasiment tous les représentants officiels de l'aide, la thèse de l'intérêt l'emporte. Toute action en matière de coopération passe par le tamis de l'intérêt. Évidemment, il sera toujours possible d'avancer un contre-exemple, ce que le réseau plus ou moins serré de métal du tamis aura laissé passer. En toute hypothèse, ce sera bien peu de chose. » (p.343)

Du général de Gaulle à Emmanuel Macron, de Jacques Foccart à l'anonyme rédacteur d'archives déterrées par Philippe Marchesin, les exemples pullulent au fil des pages, provenant de sources et d'époques très différentes. Ainsi une note confidentielle du secrétariat d'État aux Affaires étrangères (p.35), qui à la fin des années 1960 explique : « Il serait superflu d'insister sur l'intérêt majeur que présentent, pour la France, le maintien et le renforcement de sa politique de coopération. Cet intérêt est à la fois politique par la place qu'elle donne à la France dans le concert des nations, et culturel par l'extension que connaissent, grâce à elle, la langue et la culture françaises. » Sans oublier « un apport positif vis-à-vis de l'économie française », précise la note. Ou encore le témoignage (anonymisé) d'un salarié



de l'Agence française de développement (AFD), qui parle des zones concernées par le fonds Minka, créé en 2017 et officiellement dédié à la sortie de crise : « Les quatre régions qui sont choisies [Mali, Centrafrique, Lac Tchad, Syrie], elles sont choisies par l'Élysée. [...] C'est une politique qui vient de l'Élysée, le fait que ce soit concentré sur l'Afrique. [...] Rémi Rioux, le directeur de l'AFD, a décidé de faire une stratégie centrée sur l'Afrique et ça aussi, c'est à la demande de l'Élysée. En fait, c'est pour suivre

## DANS LES ENTRAILLES D'EXPERTISE FRANCE

En février est paru, aux éditions Karthala, *Histoire de la coopération technique - une généalogie d'Expertise France*, par François Pacquement. L'auteur est devenu, au fil des ans, l'historien-maison de l'Agence Française de Développement (AFD), à laquelle vient d'être intégrée l'agence Expertise France : un opérateur créé en 2014, dans le cadre de la loi de programmation et d'orientation pour le développement (dite loi Canfin), par la fusion de plusieurs d'agences d'expertise technique française. Ce terme "d'expertise" désigne l'un des héritages de la coopération, au lendemain des indépendances africaines, où l'administration des nouveaux États étaient truffés d'"assistants techniques", souvent issus de l'ad-

ministration coloniale. Au-delà de cette filiation, qu'on pourrait qualifier de lointaine, l'expertise technique reste un moyen revendiqué d'influence. François Pacquement, en biographe autorisé d'Expertise France, le reconnaît d'ailleurs, citant ainsi le rapport de 2008 du haut-fonctionnaire Nicolas Tenzer, qui appelait à une stratégie plus offensive : « L'expertise internationale constitue le centre de notre politique extérieure entendue au sens large et l'on ne peut la détacher de notre stratégie économique et commerciale, de notre politique d'influence et de nos choix géopolitiques », écrivait-il.

Indubitablement, le livre de François Pacquement pêche (volontairement?) en

esprit critique quant à cette généalogie de la coopération technique française qu'il retrace – et plus généralement sur "l'aide". On a ainsi le droit au *storytelling* habituel, comme lorsqu'il écrit que « après le discours de La Baule, l'aide française est soumise à une conditionnalité politique » (p.103), une contre-vérité (cf. Billets n°298) parmi d'autres dans le mythe de l'aide publique au développement.

Mais pris pour ce qu'il est, c'est-à-dire l'histoire dépolitisante d'une branche de l'AFD par un cadre de l'AFD, cet ouvrage est une source pointue sur l'expertise technique française.

Thomas Borrel

la route de la migration... des migrants. » (p. 402)

### Un échange, mais entre qui et qui ?

Le second poncif, selon Philippe Marchesin, consiste à oublier qu'il y a dans l'aide au développement, autrement appelée "coopération", un échange : « Si le geste du donateur (ne) s'explique (que) par l'intérêt, il en est de même du comportement du receveur. Ce dernier, indépendant et souverain, n'est pas moins intelligent et opportuniste que le donateur. » Sauf qu'à considérer l'intérêt de deux États dans une telle relation, on risque de gommer une question essentielle, celle de "Qui est l'État ?" et de qui bénéficie des décisions prises à son sommet – tant dans le pays "donateur" que dans le "receveur". Philippe Marchesin évite en partie cet écueil, en rappelant que les véritables receveurs ne sont pas les populations et que l'aide française a toujours permis de satisfaire les sollicitations des potentats africains alliés de Paris. On peine cependant à saisir la nuance avec le premier "poncif" : si l'aide « n'est en réalité, qu'un instrument qui sert à compenser, négocier, au plus près des intérêts du donateur » (p. 570), cela implique effectivement la participation et l'intérêt des élites du pays destinataire. Bien des exemples fournis dans cette seconde partie de l'ouvrage montrent ainsi comment la coopération s'inscrit, en dépit de la bonne volonté de ses acteurs de terrain, dans la matrice française.

1. Des "carottes" qui ont aussi le vent en poupe en France, avec le conditionnement d'aides sociales à la participation à certaines activités.

### L'aide toxique

On est finalement surpris de la conclusion à laquelle cherche à nous amener l'auteur. Car si la perspective proposée semble bien, « à terme, de supprimer l'aide » (p. 583), Philippe Marchesin propose pour cela de se recentrer sur ce « qu'on pourrait qualifier de véritable aide au développement » (p. 580), en évoquant péle-mêle le rôle supposément positif des ONG dans leur ensemble ou celui des primes au retour du mal-nommé Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) qu'« il faudrait évidemment augmenter » (p. 582). L'auteur semble même promouvoir, en écho à la très libérale Dambisa Moyo, le « modèle appelé "transferts d'argent conditionnels", à savoir des versements incitant les populations les plus pauvres à réaliser certaines activités » (p. 581) – une approche qui accuse pourtant en creux les pauvres d'être des mules refusant d'avancer et qui remplace donc toute lutte contre l'injustice sociale et pour le partage des richesses par l'agitation de carottes pour ramener ces feignants à la raison<sup>1</sup>. On a ainsi l'impression étrange que l'auteur, après avoir déroulé froidement la liste des charges qui pèsent sur l'aide au développement, se refuse à prononcer la sentence qui s'impose vis-à-vis de l'accusée.

Il n'en reste pas moins que cet ouvrage, salutaire par toute l'information qu'il compile, est un pavé (à tous les sens du terme) dans la mare de celles et ceux qui affirment sans ciller que "l'aide", en dépit de quelques "dérives", serait un outil de générosité collective dont la France pourrait s'enorgueillir.

Thomas Borrel

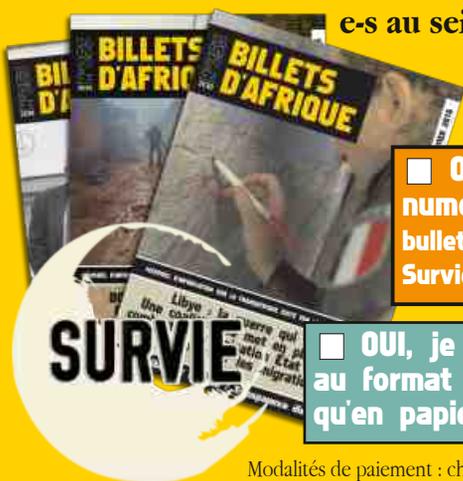
## Sylvain Itté, Mr. Relations publiques

Le 15 décembre 2020, Facebook annonçait la suspension de dizaines de pages violant sa politique contre les interférences gouvernementales ou étrangères, liées pour partie à la Russie et pour le reste à... l'armée française. De fait, Paris et Moscou se livrent depuis des mois une guerre d'influence, notamment en Centrafrique (cf. *Billets* n°282, novembre-décembre 2018) mais aussi au Sahel. Cette nouvelle concurrence, bien réelle, notamment au plan militaire, permet aux autorités françaises de relégitimer leur propre ingérence sur le continent africain et de décrédibiliser les voix critiques.

En Centrafrique, où la France a suspendu sa coopération militaire en avril 2021 après la montée en puissance des mercenaires russes du groupe Wagner dans l'entourage du président Touadéra, Paris tente désormais de reprendre pied par une étrange opération-séduction. Début septembre, Sylvain Itté, ancien ambassadeur en Angola, s'est rendu à Bangui où il a rencontré la presse centrafricaine et vanté la "lutte contre la manipulation de l'information". Il faut dire que le diplomate est, depuis l'automne dernier, "envoyé spécial pour la diplomatie publique en Afrique". Autrement dit, chargé du service après-vente de la politique africaine de la France...

## SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de *Survie*, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : *Survie* - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :   
 prénom :   
 adresse :   
 code postal :   
 ville :   
 email :

### TARIFS

France : 25 €  
 Petits budgets : 20 €  
 Étranger et Outre-mer : 30 €